

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2563

21 octobre 2011

SOMMAIRE

Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi	123004	Orion III European 7 S.à r.l.	123003
Aberdore S.à r.l.	123005	Orion Master III Luxembourg S.à r.l. ...	123004
Apolux S.A.	123024	Parfume S.A.	123021
Arcadis Gestion	123011	Pictet Total Return	123005
Astrida SPF-S.A.	123008	Piramide S.A.	123007
HI Holdings HP Brazil S.à r.l.	123011	Plastilux Negoce S.à r.l.	123007
Integrated Core Strategies (Europe) S. à r.l.	122978	Pleiade Alternative Investments	123007
ISP Luxembourg Holdings	123009	Prodilux Distribution S.à r.l.	123008
JP Residential IV S.à r.l.	122978	Prodilux S.à r.l.	123005
Leveraged Loan Portfolio European Funding S.à r.l.	123022	Pro-Immo S.A.	123008
NATIXIS Luxembourg Investissements	122991	PVC (Lux) Holding Company S.à r.l. ...	123008
New Generation Investments Luxembourg S.C.A.	122992	Real Jewel Holdings S.A.	123008
Norcast S.à r.l.	122982	Reiserbann S.A.	123019
Nordic Cable Holding S.C.A.	122991	Relax Holding S.à r.l.	123005
O.A.C.C. Sàrl	122982	S.A.F. Finanzholding S.A.	123019
OCM Luxembourg EPOF II Homer Holdings S.à r.l.	122992	Sarucci	123020
OCM Luxembourg EPOF II Homer Holdings S.à r.l.	123003	Saturn Investments SPF	123020
OCM Luxembourg Nordenia POF S.à r.l.	123004	Sea Pilot Investments Deutschland AG .	123020
OCM Luxembourg Nordenia POF S.à r.l.	123004	Société de Concassage Mobile Luxembourg	123020
OptiGrowth Capital S.à r.l.	122992	Société Luxembourgeoise de Développement S.A.	123021
Orascom Luxembourg	123002	Soka Sàrl	123021
Orascom Telecom	123002	Sol Invictus Snacking Group S.A.	123021
Orascom Telecom Acquisition S.à r.l. ...	123003	Solumag S.à r.l.	123022
Orascom Telecom One S.à r.l.	123003	Solumag S.à r.l.	123022
		Specialized Lux. Investments S.A., SICAV-FIS	123019
		Summit Partners VP-A S. à r.l.	123024
		Tibonite Investments S.A.	122992
		Upload Technologies S.A.	122982
		ZEEMAN textielSupers S.à r.l.	123020

JP Residential IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 107.835.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 967 du 30 septembre 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JP Residential IV S.à r.l.

Par procuration

Diane Wolf

Référence de publication: 2011124107/15.

(110142732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Integrated Core Strategies (Europe) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.001,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.569.

In the year two thousand eleven, the third day of January,

before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Integrated Core Strategies (Europe) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124.569 and having a share capital of fifty thousand euro (EUR 50,000) (the Company). The Company has been transferred in Luxembourg on 31 January 2007 pursuant to a deed of Me Paul Frieders, notary residing then in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 723 of 26 April 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 18 September 2009, pursuant to a deed of Me Carlo Wersandt, notary residing then in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, under number 2260 of 18 November 2009.

There appeared:

Millennium European Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111.797 and having a share capital of EUR 12,500 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Me Torsten Sauer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1) in order to bring the share capital from its present amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000), represented by fifty thousand (50,000) shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of fifty thousand one Euro (EUR 50,001), by way of the issue of one (1) new share of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1).

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in kind.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the register of shareholder(s) of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the register of shareholder(s) of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1) in order to bring the share capital from its present amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000), represented by fifty thousand (50,000) shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of fifty thousand one Euro (EUR 50,001), by way of the issue of one (1) new share of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one (1) newly issued share in the share capital of the Company and to fully pay up such share by a contribution in kind having an aggregate accounting value of 2,000,001 euro (EUR 2,000,001) and consisting of a claim in an amount of 2,000,001 euro (EUR 2,000,001) that the Sole shareholder holds against the Company (the Claim).

The contribution in kind of the Claim to the Company, in an aggregate accounting value of 2,000,001 euro (EUR 2,000,001), shall be allocated as follows:

- (i) an amount of one euro (EUR 1) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- (ii) an amount of two million euro (EUR 2,000,000) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim to the Company is evidenced by, inter alia, a pro forma balance sheet of the Company dated November 30, 2010 and signed for approval by the management of the Sole Shareholder, which shows that the aggregate accounting value of the Claim is worth at least EUR 277,000,000. The value of the contribution of the Claim has been certified to the undersigned notary by a certificate that has effective date of January 3, 2011 issued and executed by the management of the Sole Shareholder and countersigned by the management of the Company, which states in essence that:

1. the Sole Shareholder holds the Claim against the Company.
2. based on generally accepted accountancy principles, the value of the Claim contributed to the Company per the draft attached balance sheet is of approximately EUR 277,000,000 Euro and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.
3. the Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible).
4. the Claim contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder and it is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value.
5. all formalities to transfer the legal ownership of the Claim contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of the Sole Shareholder.

The said certificate after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above increase of share capital so that it reads henceforth as follows:

5.1. «The Company's corporate capital is fixed at fifty thousand one euro (EUR 50,001) represented by fifty thousand one (50,001) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholder(s) of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the register of shareholder(s) of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le troisième jour du mois de janvier,
par-devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Integrated Core Strategies (Europe) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, existante et constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.569 et ayant un capital social de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) (la Société). La Société a été transférée à Luxembourg le 31 janvier 2007 suivant un acte notarié de Me Paul Frieders, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 723 du 26 avril 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 18 septembre 2009, suivant un acte notarié de Me Carlo Wersandt, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2260 du 18 novembre 2009.

A comparu:

Millennium European Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, existante et constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.797 et ayant un capital social de EUR 12.500,- (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Torsten Sauer, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, au montant de cinquante mille et un Euros (EUR 50.001,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1);

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre du ou des associé(s) de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre du ou des associés de la Société et de s'occuper de toutes formalités s'y rapportant (en ce compris notamment le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes);

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, au montant de cinquante mille un Euros (EUR 50.001,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) part sociale nouvellement émise dans le capital social de la Société et libérer intégralement cette part sociale par un apport en nature

ayant une valeur comptable totale de deux millions et un Euros (EUR 2.000.001,-) et composé d'une créance d'un montant de deux millions et un Euros (EUR 2.000.001,-) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance).

L'apport en nature de la Créance à la Société, d'une valeur comptable totale de deux millions et un Euros (EUR 2.000.001,-), sera affecté comme suit:

- (i) Un montant de un Euro (EUR 1) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société, et
- (ii) Un montant de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

L'estimation de l'apport en nature de la Créance à la Société est documentée, entre autres, par un bilan de l'Associé Unique daté du 30 novembre 2010 et signé pour accord par la gérance de l'Associé Unique, qui indique que la valeur comptable totale de la Créance s'élève à au moins deux cent soixante dix-sept millions d'Euros (EUR 277.000.000,-).

La valeur de l'apport de la Créance a été attestée au notaire instrumentant par un certificat daté du 3 janvier 2011 émis et signé par la gérance de l'Associé Unique et contresigné par la gérance de la Société, qui indique essentiellement que:

1. l'Associé Unique détient la Créance envers la Société.
2. basé sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance apportée à la Société selon le bilan annexé est de deux cent soixante dix-sept millions d'Euros (EUR 277.000.000,-) et depuis la date du bilan aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société ne s'est produit.
3. la Créance est certaine et sera liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction.
4. la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique et elle n'est soumise à aucune restriction ni grevée de tout nantissement ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur.
5. toutes les formalités en vue de transférer la propriété légale de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par la gérance de l'Associé Unique;

Ledit certificat après avoir été signés ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social ci-dessus de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

5.1. "Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille un Euros (EUR 50.001,-) représenté par cinquante mille un (50.001) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de l'associé ou des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre l'associé ou des associés de la Société et de s'occuper de toutes formalités s'y rapportant (en ce compris notamment le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date et année qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: T. SAUER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1130. Reçu soixante-quinze-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011123244/204.

(110142003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

O.A.C.C. Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 104, rue du Grünewald.
R.C.S. Luxembourg B 61.524.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour O.A.C.C. S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2011123889/12.

(110142470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Norcast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.315.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011123868/10.

(110142574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Upload Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 163.070.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the eighteenth of August;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

SGG (SUISSE) S.A., a company incorporated under Swiss law, whose registered office is in 7, rue de l'Arquebuse, 1204 Geneva (Switzerland) and registered with Trade Commerce and Registrar of Geneva under the number CH-660-0050979-7 (hereinafter referred to as the "Shareholder"),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (the "Proxyholder"), by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on August 16, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law on Companies), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "UPLOAD TECHNOLOGIES S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary

measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.2 The Company may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money.

4.7 In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,-) consisting of thirty-one thousand (31.000) ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1,-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law on Companies.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law on Companies.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified

in the convening notice of the meeting, on the first Friday of June, at 10:00. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by Law on Companies shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law on Companies or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law on Companies, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law on Companies.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company,

the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law on Companies.

Art. 20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law on Companies for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2011.

The first annual General Meeting will be held in 2012.

Subscription and Payment

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the thirty-one thousand (31.000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law on Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law on Companies.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as directors:

(i) Mr. Gregory GUISSARD, born in Braine-l'Alleud (Belgium), on August 1, 1980, residing professionally in CH-1211 Genève, 7 rue de l'Arquebuse;

(ii) Mr. Alex PHAM, private employee, born in Saigon (Vietnam) on 16 November 1973, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

(iii) Mr. Philippe STOCK, private employee, born in Gosselies (Belgium) on 10 September 1960, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

3. FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2017; and

5. the registered office of the Company is established at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU

SGG (Suisse) S.A., une société anonyme de droit suisse ayant son siège social au 7, rue de l'Arquebuse à 1204 Genève (Suisse) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Genève sous le numéro CH-660-0050979-7 (ci-après l'Actionnaire"),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, employé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 16 août 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "UPLOAD TECHNOLOGIES S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi sur les Sociétés, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 10:00. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sur les Sociétés sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondateur de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

Art. 20. Droit applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.000,-.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social sousscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un);
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) Monsieur Grégory GUISSARD, né à Braine-l'Alleud (Belgique), le 1^{er} août 1980, demeurant professionnellement à CH-1211 Genève, 7; rue de l'Arquebuse;

(ii) Monsieur Alex PHAM, employé privé, né à Saïgon (Vietnam), le 16 novembre 1973, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

(iii) Monsieur Philippe STOCK, employé privé, né à Gosselies (Belgique), le 10 septembre 1960, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2017; et

5. le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2011 LAC/2011/37272. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011120108/509.

(110137936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

NATIXIS Luxembourg Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.132.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 septembre 2011.

Référence de publication: 2011123870/10.

(110142285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Nordic Cable Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 114.065.

Le bilan et l'annexe au 28 février 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} septembre 2011.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011123886/16.

(110142140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

New Generation Investments Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 136.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011123882/10.

(110142587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

OptiGrowth Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.954.023,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 156.426.

Les comptes annuels au pour la période du 8 octobre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011123892/12.

(110142585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

OCM Luxembourg EPOF II Homer Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 septembre 2011.

Jean-Pierre BACCUS

Gérant

Référence de publication: 2011123901/12.

(110142863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Tibonite Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.910.

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée TIBONITE INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 73.910,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, en date du 14 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 avril 2000, page 13.673, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, en date du 18 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 septembre 2009, page 82.698.

L'assemblée générale est présidée par Madame Lydia SCHNEIDER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

Le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Tiffany HALSDORF, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

et l'assemblée générale choisit comme scrutateur, Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

tous ici présents et acceptant.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit de EUR 45.000, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée générale, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que la Société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale est le suivant:

1. Approbation d'une situation comptable intérimaire de la société au 20 juin 2011;

2. Changement de la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de société, plus particulièrement à ce sujet, changement du nom en TIBONITE INVESTMENTS S.à r.l.;

3. Cessation des mandats des administrateurs et du réviseur et décharge y relative, et nomination d'un ou de plusieurs gérants;

4. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne;

5. Modification de la dénomination de «TIBONITE INVESTMENTS S.à r.l.» en «TIBONITE INVESTIMENTI S.R.L.» et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050, qui pourra être prorogée selon la loi en vigueur en Italie, et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

«L'attività che costituisce l'oggetto sociale consiste ne:

- l'assunzione di partecipazioni in altre società od enti, il finanziamento ed il coordinamento tecnico e finanziario delle società od enti nei quali partecipa, la compravendita, il possesso, la gestione di titoli pubblici o privati, non nei confronti del pubblico;

- l'attività di programmazione, il controllo e l'organizzazione aziendale nonché la valutazione del capitale di bilancio di imprese e di gruppi di imprese, ed in generale la raccolta, l'elaborazione dati e l'utilizzazione delle informazioni aziendali, nonché l'effettuazione di tutti quei servizi relativi all'organizzazione aziendale stessa non rientranti tra le attività professionali protette.

La società, potrà concedere, in tutto od in parte, in affitto la propria azienda, così come potrà condurre in affitto aziende o rami d'azienda di proprietà di terzi. La società potrà compiere tutte le operazioni commerciali, industriali, mobiliari, immobiliari e finanziarie, non nei confronti del pubblico e non in via prevalente, con esclusione delle attività di cui alle leggi 1/91, 52/91, 197/91, D.Leg.vo n.385/93, D.Leg.vo n.415/96, e successive modificazioni ed integrazioni, che saranno ritenute necessarie ed utili, anche indirettamente, per il raggiungimento dell'oggetto sociale, ivi compreso, l'assunzione di finanziamenti da terzi, il rilascio, in via occasionale, di fideiussioni ed altre garanzie a favore di terzi, purché strumentali all'oggetto sociale. La società, potrà, inoltre, assumere, con attività esercitata non nei confronti del pubblico e non in via prevalente, interessenze e partecipazioni in altre società od imprese aventi oggetto analogo od affine al proprio, con espressa esclusione del fine di collocamento e nei limiti previsti dal D.L. 143/91, convertito nella Legge n.197/91.»

6. Cessation des mandats des gérants et du réviseur et relative décharge à donner aux gérants démissionnaires;

7. Nomination des Gérants et du Collège des Commissaires (Collegio Sindacale);

8. Nomination d'un représentant fiscal à Luxembourg;

9. Délégation de pouvoirs.

Exposé

Le Président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée générale a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à I-46100 Mantova (MN), Via Acerbi n. 35, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve l'exposé du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve la situation comptable intérimaire de la société au 20 juin 2011.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la forme juridique de la société, laquelle, de société anonyme devient société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, et plus particulièrement à ce sujet, changement du nom en TIBONITE INVESTMENTS S.à.r.l., avec adaptation subséquente des statuts de la société à la nouvelle forme de société.

Les statuts de la société TIBONITE INVESTMENTS S.à.r.l. se lisent comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination TIBONITE INVESTMENTS S.à.r.l.

Art. 2. Le siège social est fixé à Luxembourg

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée se terminant le 31 décembre 2050.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de EUR 45.000 (quarante cinq mille Euros), de 22.500 (vingt-deux mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 2 (deux Euros) chacune, totalement entièrement libérée.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Vis-à-vis des tiers, elles sont cessibles dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Au cas où la société ne devait avoir qu'un seul associé, les décisions sont prises par l'associé unique et sont retenues par écrit ou inscrites sur un procès-verbal.

Art. 8. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés, statuant à la majorité simple des parts sociales comme stipulé à l'article 12 pour les assemblées non modificatives des statuts.

Le gérant unique peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

En cas de nomination de plusieurs gérants, leur signature conjointe est exigée pour engager valablement la société, sauf délégation spéciale.

Le mandat du ou des gérants peut être conféré pour une durée limitée ou illimitée.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou l'un des associés. En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé tout ceci dans les limites de l'article 189 de la loi sur les sociétés. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. La société sera dissoute conformément aux dispositions légales.

Art. 12. Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société. Toutes autres modifications statutaires sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Lorsque la société n'a qu'un seul associé les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'associé unique et les décisions de l'associé unique sont prises dans les formes prévues à l'article 7.

Art. 13. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

L'Assemblée constate que les anciens actionnaires sont devenus par le fait de la transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée les associés de TIBONITE INVESTMENTS S.à r.l.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction, à savoir:

Conseil d'administration:

Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, né le 1^{er} janvier 1976 à SOMMA LOMBARDO (Italie), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, Président du Conseil d'Administration

Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, né le 23 octobre 1983 à Crema (Italie), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, membre du Conseil d'Administration

Monsieur Benoît DESSY, employé privé, né le 09 janvier 1971 à Bastogne (Belgique), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, membre du Conseil d'Administration

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 79262 en qualité de Commissaire aux comptes.

L'Assemblée décide de leur accorder bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'Assemblée décide ensuite de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2012, statuant sur les comptes à clôturer au 31 décembre 2011, savoir:

Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, né le 1^{er} janvier 1976 à SOMMA LOMBARDO (Italie), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, Gérant

Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, né le 23 octobre 1983 à Crema (Italie), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, Gérant

Monsieur Benoît DESSY, employé privé, né le 09 janvier 1971 à Bastogne (Belgique), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, Gérant.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré de Luxembourg en Italie et plus spécialement à I-46100 Mantova (MN), Via Acerbi n. 35,

et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, ni à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la nationalité italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet décide

- de changer la dénomination de «TIBONITE INVESTMENTS S.à r.l.» en «TIBONITE INVESTIMENTI S.R.L.»;
- de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050, qui pourra être prorogée selon la loi en vigueur en Italie,
- de modifier son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

Art. 2. «L'attività che costituisce l'oggetto sociale consiste ne:

- l'assunzione di partecipazioni in altre società od enti, il finanziamento ed il coordinamento tecnico e finanziario delle società od enti nei quali partecipa, la compravendita, il possesso, la gestione di titoli pubblici o privati, non nei confronti del pubblico;
- l'attività di programmazione, il controllo e l'organizzazione aziendale nonché la valutazione del capitale di bilancio di imprese e di gruppi di imprese, ed in generale la raccolta, l'elaborazione dati e l'utilizzazione delle informazioni aziendali,

nonché l'effettuazione di tutti quei servizi relativi all'organizzazione aziendale stessa non rientranti tra le attività professionali protette.

La società, potrà concedere, in tutto od in parte, in affitto la propria azienda, così come potrà condurre in affitto aziende o rami d'azienda di proprietà di terzi. La società potrà compiere tutte le operazioni commerciali, industriali, mobiliari, immobiliari e finanziarie, non nei confronti del pubblico e non in via prevalente, con esclusione delle attività di cui alle leggi 1/91, 52/91, 197/91, D.Leg.vo n.385/93, D.Leg.vo n.415/96, e successive modificazioni ed integrazioni, che saranno ritenute necessarie ed utili, anche indirettamente, per il raggiungimento dell'oggetto sociale, ivi compreso, l'assunzione di finanziamenti da terzi, il rilascio, in via occasionale, di fideiussioni ed altre garanzie a favore di terzi, purché strumentali all'oggetto sociale. La società, potrà, inoltre, assumere, con attività esercitata non nei confronti del pubblico e non in via prevalente, interessenze e partecipazioni in altre società od imprese aventi oggetto analogo od affine al proprio, con espressa esclusione del fine di collocamento e nei limiti previsti dal D.L. 143/91, convertito nella Legge n.197/91.»

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, et de leur donner la teneur dont question ci- après, étant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies:

STATUTO DELLA SOCIETÀ

Art. 1. Denominazione. La società è denominata: TIBONITE INVESTIMENTI S.r.l.

Art. 2. Oggetto sociale. L'attività che costituisce l'oggetto sociale consiste ne:

- l'assunzione di partecipazioni in altre società od enti, il finanziamento ed il coordinamento tecnico e finanziario delle società od enti nei quali partecipa, la compravendita, il possesso, la gestione di titoli pubblici o privati, non nei confronti del pubblico;

- l'attività di programmazione, il controllo e l'organizzazione aziendale nonché la valutazione del capitale di bilancio di imprese e di gruppi di imprese, ed in generale la raccolta, l'elaborazione dati e l'utilizzazione delle informazioni aziendali, nonché l'effettuazione di tutti quei servizi relativi all'organizzazione aziendale stessa non rientranti tra le attività professionali protette.

La società, potrà concedere, in tutto od in parte, in affitto la propria azienda, così come potrà condurre in affitto aziende o rami d'azienda di proprietà di terzi. La società potrà compiere tutte le operazioni commerciali, industriali, mobiliari, immobiliari e finanziarie, non nei confronti del pubblico e non in via prevalente, con esclusione delle attività di cui alle leggi 1/91, 52/91, 197/91, D.Leg.vo n.385/93, D.Leg.vo n.415/96, e successive modificazioni ed integrazioni, che saranno ritenute necessarie ed utili, anche indirettamente, per il raggiungimento dell'oggetto sociale, ivi compreso, l'assunzione di finanziamenti da terzi, il rilascio, in via occasionale, di fideiussioni ed altre garanzie a favore di terzi, purché strumentali all'oggetto sociale. La società, potrà, inoltre, assumere, con attività esercitata non nei confronti del pubblico e non in via prevalente, interessenze e partecipazioni in altre società od imprese aventi oggetto analogo od affine al proprio, con espressa esclusione del fine di collocamento e nei limiti previsti dal D.L. 143/91, convertito nella Legge n.197/91.

Art. 3. Sede. La società ha sede in Mantova (MN).

Art. 4. Domiciliazione. Il domicilio dei soci e degli amministratori per i loro rapporti con la società è quello risultante dal Registro delle Imprese.

Art. 5. Durata. La durata della società è fissata sino al 31.12.2050 (trentuno dicembre duemilacinquanta).

Art. 6. Capitale. Il capitale sociale è di euro 45.000,00 (€uro quarantacinquemila/00)

Possono essere conferiti nella società tutti gli elementi dell'attivo suscettibili di valutazione economica.

Salvo per il caso di cui all'art. 2482-ter Cod. Civ., gli aumenti del capitale possono essere attuati anche mediante offerta di quote di nuova emissione a terzi; in tal caso, spetta ai soci che non hanno consentito alla decisione il diritto di recesso a norma dell'art. 2473 Cod. Civ.

Nel caso di riduzione per perdite che incidono sul capitale sociale per oltre un terzo, può essere omesso il deposito presso la sede sociale della documentazione prevista dall'art. 2482-bis, comma 2, Cod. Civ., in previsione dell'assemblea ivi indicata.

I soci potranno effettuare finanziamenti a titolo oneroso o gratuito a favore della società nei limiti e con le modalità di cui alla vigente normativa in materia. I finanziamenti saranno improduttivi di interessi salvo contraria pattuizione.

È attribuita alla competenza dell'assemblea dei soci, con quorum pari ad almeno due terzi del capitale sociale, l'emissione dei titoli di debito di cui all'art. 2483 Cod. Civ.

Le partecipazioni possono essere oggetto di intestazione fiduciaria ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modificazioni e integrazioni; in tali casi l'esercizio dei diritti sociali da parte della società fiduciaria avviene per conto e nell'esclusivo interesse di uno o più fiduciari e solo a questi pertanto sono imputabili gli effetti giuridici e le responsabilità conseguenti a tale esercizio.

Art. 7. Trasferimento delle partecipazioni per atto tra vivi Le partecipazioni sono divisibili. In qualsiasi caso di trasferimento delle partecipazioni, ai soci risultanti dal Registro Imprese spetta il diritto di prelazione per l'acquisto.

Il socio che intende vendere o comunque trasferire la propria partecipazione dovrà darne comunicazione a tutti i soci risultanti dal Registro delle Imprese mediante lettera raccomandata inviata al domicilio di ciascuno di essi indicato nello stesso Registro; la comunicazione deve contenere le generalità del cessionario e le condizioni della cessione, fra le quali, in particolare, il prezzo e le modalità di pagamento. I soci destinatari della comunicazione devono esercitare il diritto di prelazione facendo pervenire al socio offerente la dichiarazione di esercizio con lettera raccomandata spedita non oltre 30 (trenta) giorni dalla data di invio (risultante dal timbro postale) della offerta di prelazione. Nell'ipotesi di esercizio del diritto di prelazione da parte di più soci, la partecipazione offerta spetterà in proporzione al valore nominale della partecipazione da ciascuno di essi posseduta. Se qualcuno degli aventi diritto non esercita la prelazione il diritto spettantegli si accresce proporzionalmente a favore di quei soci che, viceversa, intendono valersene e che non vi abbiano espressamente e preventivamente rinunciato all'atto dell'esercizio della prelazione loro spettante.

Qualora nella comunicazione sia indicato come acquirente un soggetto già socio, anche ad esso è riconosciuto il diritto di esercitare la prelazione in concorso con gli altri soci.

La prelazione deve essere esercitata per il prezzo indicato dall'offerente e per l'intera partecipazione offerta. Qualora nessun socio intenda acquistare la partecipazione offerta ovvero il diritto sia esercitato solo per parte di essa, il socio offerente sarà libero di trasferire l'intera partecipazione all'acquirente indicato nella comunicazione entro 60 (sessanta) giorni dal giorno di ricevimento della comunicazione stessa da parte dei soci. Ove il trasferimento al socio non si verifichi nel termine su indicato, il socio offerente dovrà nuovamente conformarsi alle disposizioni di questo articolo.

Per il trasferimento della nuda proprietà e per il trasferimento o la costituzione di diritti reali limitati (tra cui usufrutto e pegno) sulla partecipazione, occorrerà il preventivo consenso scritto di tutti i soci; in mancanza di tale consenso, troverà applicazione quanto disposto dal presente articolo in tema di inosservanza del diritto di prelazione.

Ai sensi di questo articolo per «trasferimento» si intende il trasferimento per atto tra vivi. Nella dizione «trasferimento per atto tra vivi» s'intendono compresi tutti i negozi di alienazione nella più ampia accezione del termine e quindi, oltre alla vendita, a puro titolo esemplificativo, i contratti di permuta, conferimento, dazione in pagamento e donazione.

Il diritto di prelazione è escluso in caso di intestazione fiduciaria, di reintestazione da parte di società fiduciaria al proprio fiduciante o di trasferimento da fiduciaria ad altra fiduciaria per conto dello stesso mandante. Nell'ipotesi di trasferimento eseguito senza l'osservanza di quanto prescritto, l'acquirente non avrà diritto di essere iscritto nel Registro delle Imprese, non sarà legittimato all'esercizio del voto e degli altri diritti amministrativi e non potrà alienare la partecipazione con effetto verso la società.

Art. 8. Morte del socio. La partecipazione è liberamente trasferibile mortis causa, sia a titolo particolare che universale.

Art. 9. Recesso. I soci hanno diritto di recedere dalla società nei casi previsti dalla legge.

Il socio che intende recedere dalla società deve darne comunicazione all'organo amministrativo mediante lettera raccomandata con avviso di ricevimento. La raccomandata deve essere inviata entro 30 (trenta) giorni dall'iscrizione nel registro imprese della delibera che lo legittima o, se non prevista, dalla trascrizione nel libro delle decisioni dei soci della decisione che lo legittima, con l'indicazione delle generalità del socio recedente e del domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento. Se il fatto che legittima il recesso è diverso da una decisione dei soci, il recesso può essere esercitato non oltre trenta giorni dalla conoscenza del fatto da parte del socio. L'organo amministrativo è tenuto a comunicare ai soci i fatti che possono dare luogo all'esercizio del recesso entro 15 (quindici) giorni dalla data in cui ne è venuto esso stesso a conoscenza.

Il recesso si intende esercitato il giorno in cui la comunicazione è pervenuta alla sede della società. Dell'esercizio del diritto di recesso deve essere fatta annotazione nel Registro delle Imprese.

Nelle ipotesi di intestazione fiduciaria delle partecipazioni sociali in capo a società fiduciaria operante ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni, il diritto di recesso potrà essere esercitato dalla società fiduciaria anche solo per parte della partecipazione intestata ove la fiduciaria medesima dichiara di operare per conto di più fiduciari che hanno conferito istruzioni differenti. La partecipazione in relazione alla quale la società fiduciaria esercita il diritto di recesso può essere reintestata all'effettivo proprietario – fiduciante, per conto del quale la società fiduciaria ha esercitato il diritto di recesso.

Art. 10. Esclusione. Non sono previste specifiche ipotesi di esclusione del socio per giusta causa, al di fuori di quelle previste dalla legge.

Art. 11. Liquidazione delle partecipazioni. Nelle ipotesi previste dal presente atto o dalla legge, le partecipazioni saranno rimborsate al socio o ai suoi eredi in proporzione del patrimonio sociale. Il patrimonio della società è determinato dall'organo amministrativo, sentito il parere dei sindaci, se nominati, tenendo conto del valore di mercato della partecipazione riferito alla data della dichiarazione di recesso del socio. In caso di disaccordo, si applica l'art. 2473, comma 3, Cod. Civ.

Art. 12. Amministratori. La società sarà amministrata da un consiglio di amministrazione composto da almeno tre membri, secondo il numero determinato dall'assemblea al momento della nomina. Si applica agli amministratori il divieto di concorrenza di cui all'art. 2390 Cod. Civ., salvo espressa deroga dell'assemblea ordinaria.

Art. 13. Durata della carica, revoca, cessazione. Gli amministratori restano in carica fino a revoca o dimissioni o per il periodo determinato dai soci al momento della nomina. Gli amministratori sono rieleggibili.

La cessazione degli amministratori per scadenza del termine ha effetto dal momento in cui il nuovo organo amministrativo è stato costituito.

Se per qualsiasi causa viene meno anche uno solo dei consiglieri di amministrazione si considera decaduto l'intero consiglio.

Gli altri amministratori devono, entro 8 (otto) giorni, sottoporre alla decisione dei soci la nomina di un nuovo organo amministrativo; nel frattempo gli amministratori in carica possono compiere solo le operazioni di ordinaria amministrazione.

Art. 14. Consiglio di amministrazione. Qualora non vi abbiano provveduto i soci al momento della nomina, il consiglio di amministrazione elegge fra i suoi membri un presidente.

Le decisioni del consiglio di amministrazione, salvo quanto previsto al successivo art. 15, possono essere adottate mediante consultazione scritta, ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto. La procedura di consultazione scritta, o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli purché sia assicurato a ciascun amministratore il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione. La decisione è adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo di decisione da parte della maggioranza degli amministratori. Il procedimento deve concludersi entro 8 (otto) giorni dal suo inizio o nel diverso termine indicato nel testo della decisione comunque non superiore a 30 (trenta) giorni.

Le decisioni del consiglio di amministrazione sono prese con il voto favorevole della maggioranza degli amministratori in carica ed in caso di parità di voti prevale il voto del Presidente. Le decisioni degli amministratori devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni degli amministratori. La relativa documentazione è conservata dalla società.

Art. 15. Adunanze del consiglio di amministrazione. In caso di richiesta della maggioranza degli amministratori il consiglio di amministrazione deve deliberare in adunanza collegiale. In questo caso il presidente convoca il consiglio di amministrazione, ne fissa l'ordine del giorno, ne coordina i lavori e provvede affinché tutti gli amministratori siano adeguatamente informati sulle materie da trattare.

La convocazione avviene mediante avviso spedito a tutti gli amministratori, sindaci effettivi, se nominati, con qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, almeno tre giorni prima dell'adunanza e, in caso di urgenza, almeno un giorno prima. Nell'avviso vengono fissati la data, il luogo e l'ora della riunione, nonché l'ordine del giorno. Il consiglio si riunisce presso la sede sociale o anche altrove, purché in Italia.

Le adunanze del consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza convocazione formale, quando intervengono tutti i consiglieri in carica ed i sindaci effettivi se nominati.

Le riunioni del consiglio di amministrazione si possono svolgere anche per videoconferenza, alle seguenti condizioni di cui si darà atto nei relativi verbali: a) che siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il segretario della riunione, se nominato, che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale, dovendosi ritenere svolta la riunione in detto luogo; b) che sia consentito al presidente della riunione di accertare l'identità degli intervenuti, regolare lo svolgimento della riunione, constatare e proclamare i risultati della votazione; c) che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi della riunione oggetto di verbalizzazione; d) che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

Per la validità delle deliberazioni del consiglio di amministrazione, assunte con adunanza dello stesso, si richiede la presenza effettiva della maggioranza dei suoi membri in carica; le deliberazioni sono prese con la maggioranza assoluta dei voti dei presenti. In caso di parità di voti, prevale il voto del Presidente.

Art. 16. Poteri dell'organo amministrativo. L'organo amministrativo ha tutti i poteri per l'amministrazione della società, ad eccezione di quanto previsto all'articolo 20 del presente Statuto.

Il consiglio di amministrazione, può delegare tutti o parte dei suoi poteri ad un comitato esecutivo composto da alcuni dei suoi componenti, ovvero ad uno o più dei suoi componenti, anche disgiuntamente. In questo caso si applicano le disposizioni contenute nei commi terzo, quinto e sesto dell'art. 2381 Cod. Civ. Non possono essere delegate le attribuzioni indicate nell'art. 2475, comma 5, Cod. Civ.

Possono essere nominati direttori, institori o procuratori per il compimento di determinati atti o categorie di atti, determinandone i poteri.

Art. 17. Rappresentanza. La rappresentanza della società spetta al Presidente del consiglio di amministrazione, ai consiglieri delegati, se nominati, nell'ambito della delega, ed ai singoli consiglieri se specificamente previsto nella delibera da attuare o comunque in caso di necessità o impedimento del Presidente.

La rappresentanza della società spetta anche ai direttori, agli institori e ai procuratori, nei limiti dei poteri loro conferiti nell'atto di nomina.

Art. 18. Compensi degli amministratori. Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio.

I soci possono inoltre assegnare agli amministratori un'indennità annuale in misura fissa, ovvero un compenso proporzionale agli utili netti di esercizio, nonché determinare un'indennità per la cessazione dalla carica e deliberare l'accantonamento per il relativo fondo di quiescenza con modalità stabilite con decisione dei soci. In caso di nomina di un comitato esecutivo o di consiglieri delegati, il loro compenso è stabilito dal consiglio di amministrazione al momento della nomina.

Art. 19. Controllo legale e revisione legale dei conti. La nomina del collegio sindacale è obbligatoria nei casi previsti dal secondo e terzo comma dell'art. 2477 Cod. Civ.

Al collegio sindacale è demandato l'esercizio della revisione legale dei conti salva diversa decisione dell'assemblea ordinaria dei soci cui è demandata permanentemente l'assegnazione dell'incarico della revisione legale dei conti.

Art. 20. Decisioni dei soci. I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dal presente atto e dalla legge, in particolare dall'art. 2479 c.c., nonché sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

In particolare saranno riservate ai soci e con le maggioranze previste per le assemblee straordinarie le decisioni relative a:

- Acquisto e vendita di immobili
- Iscrizioni di ipoteca sugli immobili appartenenti alla società
- Acquisto e cessione di partecipazioni, di aziende, di parti di essa, di brevetti
- Le decisioni di messa in liquidazione della società nella quale è detenuta una partecipazione
- Costituzione in pegno dei beni e l'assunzione di garanzie
- La rinuncia ai privilegi e ipoteche legali
- La concessione in garanzia e/o fidejussioni a terzi
- Operazioni legate a Procedure arbitrali

Art. 21. Diritto di voto. Hanno diritto di voto i soci iscritti nel Registro delle Imprese. Il voto del socio vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.

Art. 22. Consultazione scritta e consenso espresso per iscritto. Le decisioni dei soci possono essere adottate mediante consultazione scritta ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto. La procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli, purché sia assicurato a ciascun socio il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione. La decisione è adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento, ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo di decisione, da parte di tanti soci che rappresentino almeno il 51% del capitale sociale come previsto al successivo art. 27. Il procedimento deve concludersi entro 30 (trenta) giorni dal suo inizio o nel diverso termine indicato nel testo della decisione e comunque non superiore a 90 (novanta) giorni.

La mancata risposta nel termine stabilito equivale ad astensione dall'esercizio del diritto di voto e non a voto contrario.

Le decisioni dei soci adottate ai sensi del presente articolo devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni dei soci.

In caso di partecipazioni intestate a società fiduciaria, l'adesione o meno alla proposta di deliberazione potrà essere espressa da quest'ultima, in esecuzione di istruzioni provenienti da differenti fiduciari, anche con più determinazioni, eventualmente divergenti tra loro.

Art. 23. Assemblea. Nel caso le decisioni abbiano ad oggetto le materie indicate nell'articolo 20 secondo comma del presente Statuto e nei numeri 4) e 5) dell'art. 2479 del secondo comma c.c., nonché in tutti gli altri casi espressamente previsti dalla legge o dal presente Statuto, oppure quando lo richiedono uno o più amministratori o un numero di soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale, le decisioni dei soci devono essere adottate mediante deliberazione assembleare ai sensi dell'art. 2479-bis.

L'assemblea può essere convocata dall'organo amministrativo anche fuori dalla sede sociale, purché in Italia.

In caso di impossibilità di tutti gli amministratori o di loro inattività, l'assemblea può essere convocata dal collegio sindacale, se nominato, o anche da un socio.

L'assemblea viene convocata con avviso spedito almeno otto giorni o, se spedito successivamente, ricevuto almeno cinque giorni prima di quello fissato per l'adunanza, con lettera raccomandata, ovvero con qualsiasi altro mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, fatto pervenire agli aventi diritto al domicilio risultante dal Registro Imprese. Nell'avviso di convocazione devono essere indicati il giorno, il luogo, l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare. Nell'avviso di convocazione può essere prevista una data ulteriore di seconda convocazione, per il caso in cui nell'adunanza prevista in prima convocazione l'assemblea non risulti legalmente costituita; comunque anche in seconda convocazione valgono le medesime maggioranze previste per la prima convocazione.

Anche in mancanza di formale convocazione la deliberazione assembleare si intende adottata quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori e i sindaci, se nominati, sono presenti o informati della riunione e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento. Se gli amministratori o i sindaci, se nominati, non partecipano all'assemblea,

dovranno rilasciare apposita dichiarazione scritta, da conservarsi agli atti della società, nella quale dichiarano di essere informati della riunione, su tutti gli argomenti posti all'ordine del giorno e di non opporsi alla trattazione degli stessi.

Art. 24. Svolgimento dell'assemblea. L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico, dal presidente del consiglio di amministrazione (nel caso di nomina del consiglio di amministrazione) o dall'amministratore più anziano di età (nel caso di nomina di più amministratori con poteri disgiunti o congiunti). In caso di assenza o di impedimento di questi, l'assemblea è presieduta dalla persona designata dalla maggioranza dagli intervenuti.

Spetta al presidente dell'assemblea constatare la regolare costituzione della stessa, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, dirigere e regolare lo svolgimento dell'assemblea ed accertare e proclamare i risultati delle votazioni.

L'assemblea dei soci può svolgersi anche in più luoghi, video collegati, e ciò alle seguenti condizioni, delle quali deve essere dato atto nei relativi verbali: che siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il segretario della riunione, se nominato, che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale; che sia consentito al presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione; che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione; che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti; che siano indicati nell'avviso di convocazione (salvo l'ipotesi di assemblea totalitaria) i luoghi video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il presidente ed il segretario, se nominato. In tutti i luoghi video collegati in cui si tiene la riunione dovrà essere predisposto il foglio delle presenze.

Art. 25. Deleghe. Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare, anche da soggetto non socio, per delega scritta da conservarsi agli atti della società.

Nella delega deve essere specificato il nome del rappresentante con l'indicazione di eventuali facoltà e limiti a subdelega. Se la delega viene conferita per la singola assemblea ha effetto anche per la seconda convocazione. È ammessa anche una delega a valere per più assemblee, indipendentemente dal loro ordine del giorno.

In caso di partecipazioni intestate a società fiduciarie, la delega potrà essere rilasciata a più soggetti delegati a votare, eventualmente in maniera divergente, in esecuzione di istruzioni provenienti da differenti fiduciari.

Art. 26. Verbale dell'assemblea. Le deliberazioni dell'assemblea devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario se nominato o dal notaio. Il verbale deve indicare la data dell'assemblea e, anche in allegato, l'identità dei partecipanti e il capitale rappresentato da ciascuno; deve altresì indicare le modalità e il risultato delle votazioni e deve consentire, anche per allegato, l'identificazione dei soci favorevoli, astenuti o dissenzienti. Il verbale deve riportare gli esiti degli accertamenti fatti dal presidente a norma del precedente art. 24.

Nel verbale devono essere riassunte, su richiesta dei soci, le loro dichiarazioni pertinenti all'ordine del giorno.

Il verbale dell'assemblea, anche se redatto da notaio, deve essere trascritto, senza indugio, nel libro delle decisioni dei soci.

Art. 27. Quorum costitutivi e deliberativi. L'assemblea è regolarmente costituita e delibera con la presenza di tanti soci che rappresentino almeno il 51% (cinquantuno per cento) del capitale sociale. Nei casi previsti dall'articolo 20 secondo comma del presente Statuto e dai numeri 4 e 5 del secondo comma dell'art. 2479 c.c. è comunque richiesto il voto favorevole di tanti soci che rappresentino almeno due terzi del capitale sociale.

Restano comunque salve le altre disposizioni di legge o del presente atto che, per particolari decisioni, richiedono diverse specifiche maggioranze.

Nei casi in cui per legge o in virtù del presente atto il diritto di voto è sospeso si applica l'art. 2368, terzo comma, c.c.

Art. 28. Bilancio e utili. Gli esercizi sociali si chiudono il trentuno dicembre di ogni anno.

In tema di bilancio e di distribuzione degli utili ai soci si applica l'art. 2478-bis c.c.

Art. 29. Scioglimento e liquidazione. La società si scioglie per le cause previste dalla legge. Si applicheranno le norme di cui all'art. 2484 c.c. e seguenti.

Art. 30. Clausola compromissoria. Qualsiasi controversia dovesse insorgere tra i soci ovvero tra i soci e la società che abbia ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, ad eccezione di quelle nelle quali la legge prevede l'intervento obbligatorio del pubblico ministero, nonché le controversie promosse da amministratori, liquidatori e sindaci ovvero quelle promosse nei loro confronti, dovranno essere decise da un collegio arbitrale, composto di tre arbitri, tutti nominati dal Presidente del Tribunale di Mantova il quale dovrà provvedere alla nomina entro 30 (trenta) giorni dalla richiesta fatta dalla parte più diligente. Gli arbitri così nominati designeranno il presidente del collegio arbitrale. La sede del collegio arbitrale sarà presso il domicilio del presidente del collegio arbitrale. Il collegio arbitrale dovrà decidere entro 90 (novanta) giorni dalla nomina. Il collegio arbitrale deciderà in via irrituale secondo diritto. Resta fin d'ora stabilito irrevocabilmente che le risoluzioni e le determinazioni del collegio arbitrale vincoleranno le parti.

Nelle ipotesi di intestazione fiduciaria delle partecipazioni sociali in capo a società fiduciaria operante ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni, i soci e/o l'organo amministrativo della società, prendendo atto che l'esercizio dei diritti sociali da parte della società fiduciaria avviene per conto e nell'esclusivo interesse del fiduciante,

si impegnano, nelle controversie relative a rapporti societari, a consentire l'estromissione della fiduciaria ai sensi dell'art. 111 C.P.C. ed a proseguire il processo nei confronti del fiduciante medesimo.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des gérants actuellement en fonction jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011, savoir:

Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, né le 1^{er} janvier 1976 à SOMMA LOMBARDO (Italie), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, Gérant

Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, né le 23 octobre 1983 à Crema (Italie), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, Gérant

Monsieur Benoît DESSY, employé privé, né le 09 janvier 1971 à Bastogne (Belgique), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, Gérant

L'assemblée générale décide de leur accorder pleine et irrévocable décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme gérants de la société:

Monsieur VARINI Otto né en Italie, à Fabbrico (RE), le 26 mars 1953, demeurant à Suzzara (MN), Strada Villa Inferiore n.86, code fiscal italien VRNTTO53C26D450U.

Madame VARINI Elisabetta né en Italie, à Suzzara (MN), le 24 Mars 1961, demeurant à Suzzara (MN), Strada Villa Inferiore n.6, code fiscal italien VRNLBT61C64L020Y.

Madame LEVRATTI Tiziana né en Italie, à Mantova (MN), le 6 avril 1952, demeurant à Suzzara (MN), Strada Villa Inferiore n.86, code fiscal italien LVRTZN52D46E897W.

Monsieur ZANINI Mario né en Italie, à Chiari (BS), le 13 août 1961, demeurant à Suzzara (MN), Strada Villa Inferiore n.6, code fiscal italien ZNNMRA61M13C618Z.

Les gérants seront en charge pour une durée indéterminée selon la loi Italienne, conformément à l'article 13 des statuts sauf en cas de révocation ou de démission.

L'assemblée générale décide, en conformité avec la législation italienne et l'article 19 des statuts en langue italienne, de nommer, un Collège des Commissaires -en langue italienne «Collegio Sindacale» composé de 3 (trois) membres titulaires et de 2 (deux) membres suppléants, auquel collège sera également confié le contrôle comptable de la société, et fixe la rémunération revenant à chaque membre titulaire, pour toute la durée de son mandat, au tarif minimum prévu par l'actuel barème applicable aux «Dottori Commercialisti». Les personnes suivantes sont nommées membres du Collège des Commissaires:

Membres titulaires

- Dr. Andrea Scaini, né en Italie à Mantova (MN), le 13 mars 1961, résidant professionnellement à Mantova, Via Acerbi n. 35, code fiscal italien: SCN NDR 61C13 E897T (président du Collège des Commissaires),

- Dr. Michele Mantovani, né en Italie à Mantova (MN), le 23 août 1971, résidant professionnellement à Mantova, Via Acerbi n. 35, code fiscal italien: MNT MHL 71 M23E897X (membre titulaire);

- Dr. Matteo Mantovani, né en Italie à Mantova (MN), le 21 septembre 1972, résidant professionnellement à Mantova, Via Acerbi n. 35, code fiscal italien: MNT MTTT 72P21 E897H (membre titulaire);

Membres suppléants

- Dr.ssa Mara Mondadori née en Italie à Quistello (MN), le 22 mai 1965 et résidant résidant professionnellement à Mantova, Via Acerbi n. 35; code fiscal italien MND MRA 65E62 H143M, (membre suppléant);

- Dr. Angelo Lodigiani, né en Italie à Mantova (MN), le 25 mai 1974 résidant professionnellement à Mantova, Via Acerbi n. 35, code fiscal italien: LDG NGL 74E25 E897Z (membre suppléant).

Ils seront en charge pour trois exercices selon la loi Italienne.

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoir, dont ceux de substitution, aux susdits gérant, agissant individuellement, pour apporter aux statuts en langue italienne et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient leur être demandé par les autorités italiennes compétentes en vue de l'inscription au Registre de Commerce compétent en Italie.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide, conformément à l'article 89 de la Loi Générale des Impôts, de nommer la société TAX CONSULT S.A, 1, rue Nicolas SIMMER L-2538 LUXEMBOURG afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide, de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Mantova.

L'assemblée générale décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive de l'inscription de la Société auprès du Registre des Entreprises de Mantova et de sa radiation au Luxembourg.

Déclaration pro fisco

L'assemblée générale décide que le transfert de siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, est estimé approximativement à EUR 2.100,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. SCHNEIDER, T. HALSDORF, S. DESIDERIO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, actes civils le 5 juillet 2011, RED/2011/1335. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011120097/533.

(110137858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Orascom Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.494.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 21 mars 2011

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité la nomination de la société privée KPMG Audit S.à.r.l., ayant son adresse professionnelle au 9, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et des comptes annuels au 31 décembre 2011.

Fait à Luxembourg, le 21 mars 2011.

Certifié sincère et conforme

F. CECCARELLI

Gérant

Référence de publication: 2011123894/16.

(110142413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Orascom Telecom, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.861.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mars 2011

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité la nomination de la société privée KPMG Audit S.à.r.l., ayant son adresse professionnelle au 9, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et des comptes annuels au 31 décembre 2011.

Fait à Luxembourg, le 21 mars 2011.

Certifié sincère et conforme

F. CECCARELLI

Gérant

Référence de publication: 2011123896/16.

(110142415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Orascom Telecom Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.828.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mars 2011

Après délibération l'Assemblée décide à l'unanimité la nomination de la société privée KPMG Audit S.à r.l. ayant son adresse professionnelle au 9, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et des comptes annuels au 31 décembre 2011.

Fait à Luxembourg, le 21 mars 2011.

Certifié sincère et conforme

F. CECCARELLI

Gérant

Référence de publication: 2011123897/16.

(110142414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Orascom Telecom One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.802.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mars 2011

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité la nomination de la société privée KPMG Audit S.à r.l., ayant son adresse professionnelle au 9, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et des comptes annuels au 31 décembre 2011.

Fait à Luxembourg, le 21 mars 2011.

Certifié sincère et conforme

F. CECCARELLI

Gérant

Référence de publication: 2011123899/16.

(110142416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Orion III European 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.182.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011123900/10.

(110142301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

OCM Luxembourg EPOF II Homer Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 septembre 2011.

Jean-Pierre BACCUS

Gérant

Référence de publication: 2011123902/12.

(110142864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

OCM Luxembourg Nordenia POF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.638.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Jean-Pierre Baccus

Gérant

Référence de publication: 2011123903/12.

(110142851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Orion Master III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.853.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011123906/10.

(110142302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

OCM Luxembourg Nordenia POF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.638.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Jean-Pierre Baccus

Gérant

Référence de publication: 2011123904/12.

(110142852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.153.

Lors d'une réunion en date du 24 août 2011, le conseil de gérance de la société Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi a pris les décisions suivantes avec effet au 24 août 2011:

- Approbation de la démission de Victoria Brown;
- Élection de Charles Macrae, ayant son adresse professionnelle au 2B, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg en tant que gérant de la société pour une durée illimitée;

Désormais, le conseil de gérance de la société est composé comme suit:

- Charles Macrae
- Lars Graneld
- Elisabeth Weiland

Luxembourg, le 31 août 2011.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011124008/19.

(110141622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Pictet Total Return, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.664.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration note la démission de Mr Christian Soguel (60, route des Acacias, CH-1211 Genève) en tant qu'Administrateur avec effet le 31 mai 2011 et approuve la nomination de Mr Philippe de Weck (60, route des Acacias, CH-1211 Genève) en tant qu'Administrateur à partir du 1^{er} septembre 2011 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Référence de publication: 2011123910/12.

(110142751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Relax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.800.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RELAX HOLDING S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011123930/11.

(110142748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Prodilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 16.854.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011123911/10.

(110142223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Aberdone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 162.146.

—
In the year two thousand and eleven, on the first of September.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WELLESBOURNE DISTRIBUTION PARK LP, a Limited Partnership with registered office at c/o JPMorgan Asset Management (UK) Limited, Finsbury Dials, 20 Finsbury Street, London EC2Y 9AQ, registered at the Companies House in England and Wales under number LP014590, represented by its general partner WELLESBOURNE DISTRIBUTION PARK GP LIMITED

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on September 1st, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole unitholder (hereafter the "Sole Unitholder") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, under the name of "Aberdone S.à r.l." (hereafter the "Company"), having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 162146, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 15th, 2011, under process of publication in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and amended by a deed of the undersigned notary, dated August 5th, 2011, under process of publication in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's subscribed unit capital is set at ten thousand nine hundred and ninety-seven British Pounds (GBP 10,997.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) units without nominal value.

III. The Sole Unitholder resolved to increase the subscribed unit capital by nine thousand and three British Pounds (GBP 9,003.-) to raise it from its present amount of ten thousand nine hundred and ninety-seven British Pounds (GBP 10,997.-) to twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.-) without issuance of any new unit.

Subscription - Payment

Thereupon WELLESBOURNE DISTRIBUTION PARK LP, prenamed, declared to subscribe to the entirety of the capital increase and have it fully paid up by a contribution in cash in the amount of nine thousand and three British Pounds (GBP 9,003.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 5 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed unit capital is fixed at twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) units without nominal value."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the company appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

WELLESBOURNE DISTRIBUTION PARK LP, une société en commandite, ayant son siège social à c/o JPMorgan Asset Management (UK) Limited, Finsbury Dials, 20 Finsbury Street, London EC2Y 9AQ, enregistrée au Companies House in England and Wales sous le numéro LP014590, représentée par son associé commandité WELLESBOURNE DISTRIBUTION PARK GP LIMITED

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} septembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée (ci-après "l'Associée Unique") de la société à responsabilité limitée établie à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, sous la dénomination de "Aberdone S.à r.l." (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162146, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 juillet 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et modifié par un acte du notaire soussigné daté du 5 août 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept Livres Sterling (GBP 10.997,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

III. L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de neuf mille trois Livres Sterling (GBP 9.003,-) pour le porter de son montant actuel de dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept Livres Sterling (GBP 10.997,-) à vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-) sans émission de part sociale nouvelle.

Souscription - Libération

Sur ce, WELLESBOURNE DISTRIBUTION PARK LP, prénommée, déclare souscrire à l'entière de l'augmentation de capital et la libérer intégralement par un apport en numéraire de neuf mille trois Livres Sterling (GBP 9.003,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

IV. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à vingt mille Livres Sterling (GBP20.000,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 2 septembre 2011. Relation: ECH/2011/1448. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124615/96.

(110143485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Piramide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Piramide S.A.

Signature

Référence de publication: 2011123915/12.

(110142764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Plastilux Negoce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 163.203.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Référence de publication: 2011123916/10.

(110142516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Pleiade Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.671.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Pour le Conseil d'Administration

Lydie Moulard

Référence de publication: 2011123917/12.

(110142749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Pro-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 41, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 160.177.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 02 septembre 2011.

Référence de publication: 2011123919/10.

(110142385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Prodilux Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 65.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011123920/10.

(110142224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

PVC (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.389.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Référence de publication: 2011123921/10.

(110142141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Real Jewel Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011123927/10.

(110142772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Astrida SPF-S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 156.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 31 août 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011124066/14.

(110142226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

ISP Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 133.822.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of August.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

ISP GLOBAL TECHNOLOGIES INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1011 Centre Road, Suite 315, Wilmington, Delaware 19805 (USA),

here represented by:

Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,
by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the company ISP Luxembourg Holdings, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1258 Luxembourg, 22 rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under the number B 133.822, incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, dated 23 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2961 dated 20 December 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, dated 12 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 881 dated 10 April 2008.

- The Company's corporate capital is fixed at EUR 100,867,605. (one hundred million eight hundred sixty-seven thousand six hundred five Euro), represented by 100,867,605 (one hundred million eight hundred sixty-seven thousand six hundred five) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro).

- The agenda is worded as follows:

1. Change of the Company's financial year.

2. Amendment of article 14 of the articles of association of the Company so to have henceforth the following wording:

“ **Art. 14.** The Company's financial year starts on the first (1st) day of October of each year and ends on the thirtieth (30th) day of September of the following year.”

3. Miscellaneous.

The sole shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the Company's financial year which should start on the first (1st) day of October of each year and end on the thirtieth (30th) day of September of the following year.

Therefore, the current financial year will terminate exceptionally on the thirtieth (30th) day of September 2011, and the next accounting year shall begin on the first (1st) day of October 2011 and shall terminate on the thirtieth (30th) day of September 2012.

Second resolution

As a consequence of the aforesaid resolution, article 14 of the articles of association is amended to be read as follows:

“ **Art. 14.** The Company's financial year starts on the first (1st) day of October of each year and ends on the thirtieth (30th) day of September of the following year.”

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR nine hundred and fifty (950,euros).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour du mois d'août.

Pardevant Nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

ISP GLOBAL TECHNOLOGIES INC., une société de droit de l'Etat du Delaware, établie et ayant son siège social à 1011 Centre Road, Suite 315, Wilmington, Delaware 19805 (USA),

ici représentée par:

Maître Sophie ARVIEUX, avocate, avec adresse professionnelle à L1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société ISP Luxembourg Holdings, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L1258 Luxembourg, 22 rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.822, constituée suivant un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 Novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2961 en date du 20 décembre 2007 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés suivant un acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 881 en date du 10 avril 2008.

- Le capital social de la Société est fixé à EUR 100.867.605,-(cent millions huit cent soixante-sept mille six cent cinq euros), représenté par 100.867.605 (cent millions huit cent soixante-sept mille six cent cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,-(un euro) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Modification de l'année sociale de la Société.

2. Modification de l'article 14 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'année sociale commence le premier (1^{er}) jour du mois d'octobre de chaque année et se termine le trentième (30^{ème}) jour du mois de septembre de l'année suivante.»

3. Divers.

L'associée unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer l'année sociale qui commencera le premier (1^{er}) jour du mois d'octobre de chaque année et se terminera le trentième (30^{ème}) jour du mois de septembre de l'année suivante.

Pour cette raison, l'année sociale en cours se terminera exceptionnellement le trentième (30^{ème}) jour du mois de septembre 2011 et le prochain exercice social commencera le premier (1^{er}) jour d'octobre 2011 et se terminera le trentième (30^{ème}) jour de septembre 2012.

Deuxième résolution

En conséquence, de la précédente résolution, l'article 14 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'année sociale commence le premier (1^{er}) jour du mois d'octobre de chaque année et se termine le trentième (30^{ème}) jour du mois de septembre de l'année suivante.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR neuf cent cinquante (950, euros).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Arvieux, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2011. Relation: LAC/2011/38331. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 1 septembre 2011.

Référence de publication: 2011123800/111.

(110142120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Arcadis Gestion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 146.670.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signés en date du 06 septembre 2011 que la société MAZE SARL ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen a cédé:

100 (cent) parts sociales qu'elle détenait dans la société ARCADIS GESTION S. à r. l. à Monsieur Thierry AFSCHRIFT, né le 13 septembre 1953 à Uccle (Belgique), avec adresse à 36, Avenue Lequime, B-1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique.

Extraits des résolutions de l'associé unique du 06 septembre 2011

Première résolution

L'Associé unique accepte la démission de SEREN SARL en tant que gérant.

Deuxième résolution

L'Associé unique accepte la nomination de Monsieur Thierry AFSCHRIFT, né le 13 septembre 1953 à Uccle (Belgique), avec adresse au 36, Avenue Lequime, B-1640 Rhode-Saint-Genèse au poste de gérant, pour une période indéterminée.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2011125172/19.

(110144223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

HI Holdings HP Brazil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.129.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of July,

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

There appeared:

HI Holdings Cyprus Limited, a company limited by shares, duly incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 4, Riga Feraiou, OMEGA COURT, 1st Floor, 3095 Limassol, Cyprus, duly registered with the Registrar of Companies of Cyprus under number 158701;

Represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the “Articles”) of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the “Company”).

Art. 2. Name. The Company’s name is HI Holdings HP Brazil S.à r.l.

Art. 3. Purpose. The Company’s purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company’s share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollars) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder’s ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the “Law”).

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company’s share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by conference call, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of managers, unless there are less than three (3) managers in which case the quorum shall be all of the managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Tuesday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

123015

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

All the 20,000 (twenty thousand) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by HI Holdings Cyprus Limited named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-)

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Marcel Antonio Morales, born on September 13, 1963, in Fontaines NE Switzerland, residing at Bachtelstrasse 3, 8123 Ebmatingen, Switzerland; and

Charles L. Ephraim, born on June 3, 1952, in Washington, DC, United States of America, residing at 2130 Sheridan Road, Highland Park, Illinois 60035, United States of America;

are each appointed as manager of the Company for an undetermined duration;

2) The registered office of the Company shall be established at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, in faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

HI Holdings Cyprus Limited, une société à responsabilité limitée de droit chypriote, ayant son siège social au 4 Riga Feraïou, OMEGA COURT, 1st Floor, 3095 Limassol, Chypre, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Cyprus sous le numéro 158701;

Ici représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} . - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est HI Holdings HP Brazil S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et

licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, sont ainsi incluses les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers toute garantie ou sûreté afin de garantir les obligations des sociétés précitées, et également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et encore garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par une résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 20.000 (vingt mille Dollars américains), divisé en 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar américain) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un quelconque de ses gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas été un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, doit être donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente en personne ou représentée, sauf lorsque le conseil de gérance est composée de moins de 3 (trois gérants) auquel cas, le quorum sera de tous les gérants.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit une personne qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation le troisième mardi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommé(s) par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société sont attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 20.000 (vingt mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par HI Holdings Cyprus Limited, prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Marcel Antonio Morales, né le 19 septembre, 1963, à Fontaines NE, Suisse, résidant Bachtelstrasse 3, 8123 Ebmatingen, Suisse; et

Charles L. Ephraim, né le 3 juin 1952 à Washington, DC, USA, résidant au 2130 Sheridan Road, Highland Park, Illinois 60035, USA;

sont chacun nommés gérant de la Société pour une durée indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2011. Relation: LAC/2011/35263. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011121406/409.

(110139497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Reiserbann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 55.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011123929/9.

(110142356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

S.A.F. Finanzholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Référence de publication: 2011123933/10.

(110142613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Specialized Lux. Investments S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.968.

Les comptes annuels au 31.03.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour et au nom de Specialized Lux Investments S.A., SICAV-FIS

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Oliver Eis / Claude Asselborn

Référence de publication: 2011123937/13.

(110142546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Sarucci, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8283 Kehlen, 20, Cité Beichel.

R.C.S. Luxembourg B 32.202.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011123938/11.

(110142192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

ZEEMAN textielSupers S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 46, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011123999/11.

(110142269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Saturn Investments SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 128.974.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011123939/9.

(110142390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Sea Pilot Investments Deutschland AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 41.004.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011123940/12.

(110142387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

SCML, Société de Concassage Mobile Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 28, rue de Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 154.820.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011123950/10.

(110142575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Société Luxembourgeoise de Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.824.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 24 juin 2011 que:

- La société DPLX SARL, avec siège social à Luxembourg L-1660, 84 Grand rue, démissionne de son mandat de commissaire aux comptes;

- L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes:

Mademoiselle Charlotte-Anne DUIGOU, employée privée, avec adresse CH-1207 Genève, 12, rue des Photographes, jusqu'à l'assemblée générale de 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011123951/18.

(110142144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Soka Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011123953/10.

(110142339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Sol Invictus Snacking Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 161.294.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Référence de publication: 2011123954/10.

(110142205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Parfume S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2011.

Pour la société

PARFUME S.A.

BANQUE BPP S.A.

Signatures

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2011124120/15.

(110142777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Solumag S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 35.120.

Les comptes annuels de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 août 2011.
Pour SOLUMAG S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2011123956/12.

(110142184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Solumag S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 35.120.

Les comptes annuels de l'année 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 août 2011.
Pour SOLUMAG S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2011123957/12.

(110142185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Leveraged Loan Portfolio European Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 140.842.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty-fifth day of August.

Before the undersigned Maître Léonie Grethen, notary public residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

OHA Leveraged Loan Portfolio (Master), LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, KY -908GT, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registry of Companies under number 27.685,

hereby represented by Mr. Thierry SOMMA, lawyer, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 August 2011, which, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

I. That the Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2157, of 4 September 2008;

II. That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), divided into twenty-five (25) shares having a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, all of which are fully paid up.

III. That the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. That the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the activity of the Company has ceased;

V. That the appearing party, being the sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that, except for the following, all assets have been realised;

- that the following assets of the Company shall become the property of the sole shareholder by way of the liquidation:

* an amount of eight hundred forty one euro and seventy nine cents (EUR 841.79) of interest receivable consisting of foreign exchange realised gains.

- that, except for the following, all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid;

* that the Company has outstanding charges amounting to twenty-nine thousand five hundred twenty euro and seventy two cents (EUR 29,520.72), consisting of accounting fees, Chamber of Commerce subscription, legal fees, and other fees which the appearing party irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company;

* that the Company has an outstanding debt towards the Luxembourg tax authorities of one thousand two hundred ninety euro (EUR 1,290), which the appearing party irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company;

* that the Company has an outstanding debt consisting of an interest payable and similar charges of seventy-seven cents (EUR 0.77), which the appearing party irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company; and

- that it irrevocably assumes the obligation to pay all other potential liabilities of the Company which are presently unknown to the Company and therefore have not yet been paid to date.

VI. That, as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates;

VIII. That the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at 296-298 route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euro (1.000.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le 25 Août 2011

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

OHA Leveraged Loan Portfolio (Master), LP, une société en commandite régie par les lois des îles Caymans, ayant son siège social au Mary Street, KY-908GT Grand Cayman, enregistrée au Registre des îles Caymans sous le numéro 27.685,

dûment représentée par M. Thierry SOMMA, avocat, demeurant au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 Août 2011 2011, laquelle restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, en date du 17 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2157, le 4 septembre 2008;

II. le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) divisé en vingt cinq (25) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500) chacune, entièrement libérées;

III. la comparante est l'associé unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante agissant tant en sa qualité d'associé unique, qu'en tant que liquidateur de la Société, déclare:

- qu'en dehors des suivants, tous les actifs ont été réalisés;

- que les actifs suivants de la Société vont devenir la propriété de l'actionnaire unique par la liquidation de la Société:

* un montant additionnel de huit cent quarante et un euros et soixante dix neuf cents (EUR 841,79) représentant certain intérêts à percevoir ainsi que d'autres bénéfices consistant en des profits sur taux de change; .

- qu'en dehors des suivantes, les dettes connues de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglées entièrement:

* que la Société a des frais impayés se composant de frais de comptabilité, inscription à la Chambre de Commerce, frais de justice et frais généraux dont le montant total s'élève à vingt neuf mille cinq cent vingt euros et soixante-douze cents (EUR 29.520,72) que la comparante s'engage irrévocablement à reprendre et à payer au nom et pour le compte de la Société;

* que la Société a une dette envers l'Administration des Contributions Directes Luxembourgeoise pour un montant évalué à mille deux cent quatre vingt dix euros (EUR 1.290) que la comparante s'engage irrévocablement à reprendre et à payer au nom et pour le compte de la Société;

* que la Société a une dette consistant en un intérêt impayé dont le montant total s'élève à soixante dix sept cents (EUR 0.77) que la comparante s'engage irrévocablement à reprendre et à payer au nom et pour le compte de la Société; et

- qu'il assume irrévocablement l'obligation de payer toute autre dette potentielle de la Société actuellement inconnue de la société et par conséquent non encore payée à ce jour;

VI. qu'en conséquence, la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat;

VIII. les livres et documents comptables de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années au 296-298 route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Somma, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2011. Relation: LAC/2011/38332. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 1 septembre 2011.

Référence de publication: 2011123823/109.

(110142119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Summit Partners VP-A S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 128.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011123959/10.

(110142497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Apolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.842.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 août 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- Monsieur HANSEN Luc, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2011.

Référence de publication: 2011125185/19.

(110144586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.
